

## FICHE RETENUES SUR BOURSE DE COLLEGE – EPLE ABSENTEISME

Code de l'Education article D.531-12

« En cas d'absences injustifiées et répétées d'un élève, la bourse peut donner lieu à retenue.

Cette retenue est opérée lorsque la durée cumulée des absences excède quinze jours, dans la proportion d'1/270 par jour d'absence.

Les absences constatées sont imputées sur le trimestre au cours duquel les quinze journées cumulées d'absence depuis le début de l'année scolaire ont été dépassées. Les absences suivantes sont imputées sur le trimestre en cours. Si des absences n'ont pas fait l'objet d'une retenue, elles donnent lieu à l'établissement d'un ordre de reversement.

La décision, motivée, est prise par le chef d'établissement s'agissant des élèves des établissements d'enseignement public. »

Procédure :

1/ Déterminer le nombre de jours d'absence.

Le caractère justifié ou non des absences s'apprécie suivant l'article L131-8 du code de l'éducation.

(Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation.).

Vous devez donc vous rapprocher du service vie scolaire qui, seul, peut vous indiquer le nombre de jours d'absence injustifiée à retenir.

2/ Déterminer la retenue à effectuer

Ex : Martin X est absent sans motif 20 jours.

La retenue opérée est de  $20 \times [\text{montant annuel de la bourse}] / 270$

Cela est équivalent à  $20 \times [\text{montant trimestriel de la bourse}] / 90$ .

3/ Préparer une lettre au demandeur de la bourse, à signer par le chef d'établissement, citant le code de l'éducation et indiquant le nombre de jours d'absence et le montant qui est retenu.

4/ Saisir le montant de la retenue effectuée et informer la plateforme académique des bourses